

Les valeurs du GAMS Belgique (version Aout 2014)

Droits humains

La vision du GAMS est celle d'un monde où tout être humain peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux. Au niveau international, la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** a été adoptée par l'**ONU** en 1948, par les 58 Etats membres de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Nous préférons plutôt parler de droits humains que de droits de l'Homme pour bien rappeler que les femmes doivent bénéficier des mêmes droits que les hommes.

Les droits humains sont une notion selon laquelle tout être humain possède des **droits universels, inaliénables**, quel que soit le **droit en vigueur dans l'Etat ou groupe d'Etats** où il se trouve, quelles que soient les coutumes au niveau local, liées à l'ethnie, au sexe, à la nationalité ou à la religion.

Certains articles s'appliquent aux mutilations génitales et aux mariages forcés.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 16.2

Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

Egalité entre les hommes et les femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes consiste à assurer l'égalité des chances et de traitement entre les sexes.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes touche plusieurs domaines d'actions, en autres :

- L'indépendance économique, qui doit être atteinte en luttant en particulier contre la discrimination, les stéréotypes en matière d'éducation, la ségrégation du marché du travail, la précarité des emplois, le travail à temps partiel non volontaire et le partage déséquilibré des tâches familiales avec les hommes
- L'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes (pour un même travail ou un travail de même valeur),
- La représentation des femmes dans la prise de décision et les postes de pouvoir.
- Le respect de la dignité et de l'intégrité des femmes, mais aussi la fin des violences fondées sur le sexe, y compris les pratiques coutumières ou traditionnelles nuisibles.

Différence entre « **égalité des chances** » et « **égalité entre hommes et femmes** » : L'égalité des chances vise toutes les formes de discrimination (liées à l'âge, à la religion, aux origines) alors que l'égalité entre les hommes et les femmes vise spécifiquement la discrimination liée au genre.

Les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et les autres formes de violences de genre sont des conséquences des inégalités entre les hommes et les femmes. Ces violences de genre permettent de maintenir les rapports inégaux entre les sexes.

Développement durable (vision à long terme)

Le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). L'environnement est considéré comme un patrimoine devant être transmis aux générations futures.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

L'égalité entre les hommes et les femmes est une condition pour le développement durable. Le développement durable nécessite des changements profonds et structurels des systèmes mondiaux de pouvoir, de prise de décision et de partage des ressources. Cela implique la mise en place de politiques qui reconnaissent et redistribuent le fardeau injuste et inégal imposé aux femmes et aux filles pour la pérennisation du bien-être social et des économies, surtout en temps de crise économique et écologique.

Droits reproductifs et sexuels

Ce sont des droits humains avant tout. Les droits sexuels et reproductifs donnent à toute personne le **droit de choisir** : choisir librement si, quand et avec qui elle désire avoir des rapports sexuels, avoir des enfants ou se marier. En vertu de ces droits, les femmes et les filles, les hommes et les garçons doivent pouvoir prendre des décisions concernant leur santé, leur corps et leur vie sexuelle. En faisant une distinction entre procréation et sexualité, ces droits ne se limitent pas à la question de la reproduction. Ils reconnaissent également le droit pour chaque personne de mener une vie sexuelle épanouissante, respectueuse de soi et des autres, et de jouir du meilleur état mental et social possible.

Les droits sexuels et reproductifs couvrent le droit de **toute personne**, sans aucune contrainte, discrimination, ni violence, de :

- jouir du meilleur état de santé possible en matière de sexualité et de procréation ;
- disposer librement de son corps ;
- avoir des rapports sexuels librement consentis avec la personne de son choix et au moment où elle le souhaite ;
- demander, recevoir et transmettre des informations sur la sexualité, notamment via une éducation sexuelle globale adaptée ;
- décider librement et en toute connaissance de cause d'avoir ou non des enfants, du nombre des naissances et de leur espacement/au moment où elle le souhaite ;
- choisir si et avec qui elle désire se marier ;
- avoir accès au planning familial; à la contraception ; à des services d'avortement légaux et sûrs au minimum en cas d'inceste, de viol ou si la santé de la mère est en danger; aux soins liés à la santé maternelle et à toute une gamme de services de santé indépendamment de son identité et de ses ressources;
- mener une vie sexuelle satisfaisante et agréable ;
- vivre à l'abri du viol et d'autres formes de violences sexuelles ;
- bénéficier du progrès scientifique et ne pas être soumise à une expérience médicale sans son consentement.

Les mutilations génitales féminines et les mariages forcés sont une violation des droits sexuels et reproductifs.

Notre approche

Ecoute

L'écoute peut se faire vers différents acteurs et actrices :

a. *Du public cible vers le GAMS*

Le GAMS est un lieu où l'on dépose ou pas des choses. Cela se fait notamment de manière collective au travers des différents ateliers (jeunes, prépa à la naissance, réunions mensuelles, expression corporelle) et de la classe alpha ; ou individuelle via les entretiens d'accueil (Katrien, Zahra, Carolina, Halimatou) ou psychologiques (Annalisa).

b. *Entre le public cible*

Le public cible (communauté ou professionnel-le) écoute l'autre pour comprendre ce qu'il/elle est et lui donne le respect auquel il/elle a droit.

c. *Entre les membres du personnel du GAMS*

Dans leurs échanges entre eux, il est important que le personnel du GAMS respecte la confidentialité et la confiance qui lui a été accordée.

Le cadre de travail permet aux membres du personnel de se dire ce qui va ou ne va pas (dans le respect de l'autre) et de pouvoir demander de l'aide ou un soutien pour avancer sur une situation précise.

Respect

Nous entendons par respect :

- Non jugement : reconnaître la souffrance, les sentiments, les émotions de l'autre sans juger, sans comparer à d'autres personnes;
- Respect dans les débats/échanges sans pour autant juger et critiquer ce qu'on a dit ;
- Reconnaissance de l'autre pour ce qu'il/elle est ;
- Respect des idées et de la différence. Attention, cela ne signifie pas pour autant que l'on partage le même point de vue mais que l'on est capable d'entendre le point de vue de l'autre ;
- Liberté d'expression et de pensées

Participation

Au niveau du public cible : Sur base du travail de terrain (au contact avec les femmes et les professionnel-le-s), le GAMS identifiera des besoins et mettra en place des activités qui y répondent. La mise en place des activités se fera notamment par la mobilisation du public cible au moyen d'activités d'information et de sensibilisation. Les activités sont pensées par l'équipe du GAMS pour faire participer le public cible. Elles sont également modifiées en fonction de sa réaction (ce qui a marché, ce que le public voudrait développer, etc.).

Au niveau des membres du personnel : L'équipe du GAMS est impliquée dans la conception et la mise en œuvre des activités via les réunions d'équipes hebdomadaires, les réunions thématiques (pour creuser un sujet précis), l'écriture des projets. Chaque membre de l'équipe est invité-e à créer des ponts entre ses activités et les activités des autres membres pour favoriser les synergies et les échanges de bonnes pratiques.

Emancipation

Au niveau du public cible : l'émancipation se fait notamment par la promotion des droits humains, du développement des capacités des participant-e-s, du développement de la confiance en soi et l'estime de soi. Le GAMS n'est pas dans un discours de victimisation postcolonial et met en valeur les capacités du public cible à se prendre en main.

Au niveau des membres du personnel du GAMS : l'émancipation se fait via la responsabilisation, , l'accès aux formations continues, l'autonomie, la délégation des tâches de la coordination vers l'équipe d'animation et la supervision formative.

Empowerment

L'empowerment consiste à avoir sa vie entre ses mains, être acteur et actrice de sa vie et de ses choix. Cela passe notamment par :

- L'écoute ;
- Le respect ;
- La participation ;
- Et l'émancipation.

Définition des violences de genre

Les violences de genre sont des violences perpétrées à l'encontre d'une personne sur base de son sexe et qui s'enracinent sur les représentations que l'on se fait des rôles attendus (genre) de cette personne. Ces violences de genre peuvent avoir des conséquences lourdes sur les victimes et empiéter sur tous les champs (personnel, professionnel, etc.).

Les mutilations génitales féminines et les mariages forcés sont une violence de genre dans le but de contrôler leur personne (physique et mentale). Ces violences de genre peuvent avoir de lourdes conséquences tout au long de la vie des personnes concernées.

Sources :

1. Amnesty International 2013 : Mon corps, mes droits, Dossier pédagogique
<http://www.amnesty.be/doc/agir-2099/nos-campagnes/mon-corps-mes-droits/article/les-droits-sexuels-et-reproductifs-22123>
2. La toupie <http://www.toupie.org/Dictionnaire>
3. Le monde selon les femmes. 2010. Les essentiels de genre n°11 « Violences liées au genre ».
http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-qui-sommes-nous_objectifs.htm
4. Université des Femmes. Website : Bouge ta pomme
<http://www.bougetapomme.be/spip.php?rubrique42>
5. Union européenne
http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/equality_between_men_and_women/index_fr.htm
6. Le monde selon les femmes. 2010. Les essentiels de genre n°11 « Violences liées au genre ».
http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-qui-sommes-nous_objectifs.htm
7. Women's Major Group 2013. L'égalité des sexes, les droits des femmes et les priorités des femmes : Recommandations pour les Objectifs proposés de développement durable (ODD) et pour le Programme de développement post-2015 http://www.womenrio20.org/docs/Priorites_des_femmes_ODD.pdf